



SYNDICAT CGT
DES PERSONNELS TERRITORIAUX
ACTIFS ET RETRAITES
DE LA VILLE DU HAVRE
ET DE SON AGGLOMERATION



1607h PAS PLUS !

1607 H Principe de calcul :

- 365 jours /an
- Moins 104 jours de week-end
- Moins 25 jours de congés
- Moins 8 jours fériés (forfait annuel)
- Reste 228 jours de travail X 7 heures
- = 1596 heures arrondie à 1600h (loi sur les 35h).
- + les 7h de la journée de solidarité
- = 1607 heures/an.

LOI DU 6 AOUT 2019

Elle oblige un travail effectif de 1607 heures.
C'est-à-dire que l'on ne peut pas faire moins que 1607 h /an.

A LA VILLE DU HAVRE :
Au 1596 heures légal
On retranche les deux journées de congés PONT soit :
 $1596 h - 14 \text{ heures de PONT} = 1582 \text{ heures/an}$

Propositions de la ville du havre
Passage à 36h15/semaine soit 15mns de travail en plus chaque jour.
Soit un total de 1651h 30mns
En échange, l'administration propose de transformer ce temps de travail supplémentaire en RTT.
Soit 6 jours de RTT.
Et encore le nombre n'y est pas puisque $1651h30 - 1607 = 44h30$.
Soit 6 jours et 2h30. Temps supplémentaire travailler !

CONSEQUENCES

- Suppression des 2 journées de Ponts
- Suppression du 3^{ème} Pont (journée de solidarité)
- Suppression des jours d'anciennetés (de 1 à 9 jours selon les agents)
- Suppression des 12 jours de congés de départ en retraite

RDV LE 16/03/2021 A 8 HEURES

A L'HOTEL DE VILLE

Ensemble pour dire NON aux 1607h !